

■ « Un visiteur de prison c'est quelqu'un qui, un beau jour, parce qu'il arrive à un moment de sa vie où il a beaucoup reçu, se demande : "qu'est-ce que je vais faire pour donner ?" », explique Claude Saumier, délégué inter-régional de l'association nationale des visiteurs de prison (ANVP). En France, on compte ainsi 1 300 visiteurs de prison agréés qui ont choisi de consacrer bénévolement du temps aux détenus. L'ANVP en fédère 140 sur la région Paca-Corse au sein de ses 12 sections.

Créée en 1931 et reconnue d'utilité publique en 1940, l'association, liée par convention à l'administration pénitentiaire,

tenait hier une journée d'information et de formation au Mas de Causserène au Cannet des Maures. Une journée riche en débats à laquelle ont notamment pris part Patrick Mounaud, directeur inter-régional des services pénitentiaires, le procureur de la République de Nice, Eric de Montgolfier, et Marie-Paule Herard, présidente de l'ANVP.

Avant de devenir visiteur de prison, il faut au préalable se soumettre à une enquête de l'administration pénitentiaire qui doit s'assurer de la bonne moralité de la personne. « On le comprend dans la mesure où l'on pénètre dans des lieux de privation de liberté qui obéissent à des règles

précises », souligne Claude Saumier.

« On dépasse la notion de l'acte commis ».

Les visiteurs n'interviennent ensuite qu'à la demande du détenu. Une demande que ce dernier a formulé auprès du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), chargé de s'occuper du détenu de son incarcération à sa libération. « Notre rôle est alors d'aider le détenu à mieux vivre sa détention et de travailler à sa réinsertion. On est là aussi bien pour parler du match de foot de la veille que de philosophie. On s'interdit seulement toute forme de prosélytisme, de conversion religieuse. Nous

sommes une association laïque où il y a des catholiques, des protestants, des musulmans », précise le délégué inter-régional de l'ANVP.

Et Séverine, visiteuse de prison aux Baumettes à Marseille depuis deux ans, de poursuivre : « Nous ne sommes ni avocat, ni flic. Nous sommes juste quelqu'un de l'extérieur avec qui on peut parler sur un plan d'égalité. Bien sûr il y a des problèmes matériels en prison. Mais la première chose c'est que l'on offre la possibilité de se parler et d'écouter. »

Bertrand abonde dans le même sens : « Notre statut est particulier, ce qui nous permet de nouer une relation particulière. Or, il ne peut pas y avoir de relation sans une estime mutuelle. Il y a cet engagement personnel humain et social : il faut oser la confiance avec des personnes à qui on n'a souvent jamais fait confiance. Après, on ne s'interdit pas de se marier. »

Le visiteur partage ainsi, durant des années, une heure par semaine de la vie du détenu. Ce dernier voit d'ailleurs parfois ce visiteur davantage que sa famille, ou en parallèle de cette dernière. « Pour eux, nous sommes un océan d'autre chose. On dépasse la notion de l'acte commis pour ne pas les juger une deuxième fois », analyse Claude Saumier.

Et de conclure : « La dimension humaine de notre intervention est irremplaçable. On ne peut pas réduire l'être humain à l'acte commis. Chacun d'entre nous peut s'améliorer sinon c'est la fin de tout espoir en l'être humain. »

L'administration pénitentiaire mise sur les aménagements de peine

n Sur l'ensemble de la région Paca-Corse, on dénombre 7 419 détenus pour 6 527 places disponibles. « Cela représente une surpopulation de 15% pour les hommes, inférieure au niveau nationale où elle est comprise entre 18 et 15%, et un taux d'occupation de 92% pour les femmes », précise Patrick Mounaud, directeur Inter-Régional des Services Pénitentiaires.

On recense 100 détenus de moins dans la région par rapport à l'année dernière. « On développe les aménagements de peine, avec notamment le bracelet électronique, la remise de peine ou le placement en liberté conditionnelle, ce qui permet de contenir la surpopulation carcé-

le », souligne-t-il. La maison d'arrêt de Draguignan demeure la plus surpeuplée de la région, suivi par la prison des Baumettes à Marseille.

Au-delà de cet « axe majeur », l'administration pénitentiaire souhaite également développer les activités à la disposition des détenus. « L'idéal serait de proposer à chacun un temps d'activité. Nous menons une réflexion afin de prévoir dans les nouveaux établissements un développement des espaces pour ces activités. La loi va nous y aider et on souhaite poursuivre en ce sens. Pour les activités de travail, c'est plus compliqué car il faut des partenaires », explique Patrick Mounaud.

Enfin, outre l'aspect sécurité qui est

« un travail quotidien », l'administration pénitentiaire est « très attentive » à la prévention des suicides. « Dans la région, il n'y a pas de croissance du nombre de suicides : on est au même niveau que les années précédentes. Chaque année, on en compte 13 à 14. »

Un phénomène qui, selon directeur Inter-Régional des Services Pénitentiaires, ne serait pas corrélé avec les conditions d'encellulement (individuellement ou collectivement) des détenus. « Certains disent même que c'est l'inverse : plus il y a de monde dans la cellule plus il y a de lien social », souligne Patrick Mounaud.

S.P.

SERGE PAYRAU